

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 - 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Objet : Sollicitation d'une subvention de DSIL 2026 auprès de la préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de La Chevrolière – Tranche fonctionnelle 1

Actuellement, les eaux usées du bourg de la commune de La Chevrolière sont traitées par une station d'épuration, de type boues activées, qui dispose d'une capacité nominale de 8 000 Equivalent-Habitant (EH). Cette station datant de 1981 devient vieillissante. De plus, elle se situe en zone inondable et NATURA 2000 et sa filière boues ne répond plus aux besoins du territoire car elle n'est pas adaptée pour une évacuation en compostage. Il convient donc de construire une nouvelle station d'épuration sur la commune de La Chevrolière

Le coût prévisionnel de cette tranche est estimé à **2 023 922€ HT.**

Le financement de ce projet est envisagé avec l'aide de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de 2026.

Aussi, afin de contribuer au financement de ce projet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022 donnant délégation au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés,

VU la circulaire préfectorale du 21 novembre 2024 portant sur l'appel à projets pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement des collectivités dont la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – année 2026 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ARRETER le montant de l'opération relative à la **tranche fonctionnelle 1 de la construction de la nouvelle station d'épuration à La Chevrolière à 2 023 922 € HT.**

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement de cette opération qui s'articule comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES		
Maîtrise d'œuvre	133 677.00 €	
Travaux	1 847 000.00 €	
Etudes	43 245.00 €	
RECETTES		
DSIL 2025		300 000.00 €
Agence de l'Eau Loire-Bretagne		216 666.66 €
Autofinancement		1 507 255,34 €
TOTAL HT	2 023 922.00 €	2 023 922.00 €

Article 3 : DE SOLICITER une aide financière de **300 000 €** au titre de la DSIL 2026, pour contribuer aux **travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de La Chevrolière – Tranche fonctionnelle 1.**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 044-244400438-20251216-DE242_P161225-DE



Article 4 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable de Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE242-P161225

Publié sur le site internet le : **18/12/25**

Fait à La Chevrolière, le 16 décembre 2025

Le Président,

Johann BOBLIN,
Président

Signature

Date de signature : 17/12/2025

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté